

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les Clubs Rotary :

- Aubergenville
- Le Vésinet
- Maisons-Laffitte
- Rueil Bords de Seine Service et Industrie
- Saint Cloud
- Saint Germain en Laye

et les Clubs Rotaract :

- Aubergenville
- Mantes Mécavenir
- Club de Paris
- Rueil-Malmaison
- Saint Cloud

Représentés par leurs Présidents respectifs ou représentants mandatés,

Individuellement « un Club » ou collectivement « les Clubs »

Préambule.

Les Clubs, partageant les mêmes valeurs de service, d'amitié et d'engagement communautaire, souhaitent formaliser leur collaboration afin de renforcer leurs actions et de favoriser l'échange d'expériences et de compétences.

Article 1 : Objet de la Convention

La présente Convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre les Clubs, en fonction des ressources disponibles, et notamment sous forme de :

- **Echanges d'expériences, de conseils et de bonnes pratiques**
- **Entraide sur des actions organisées par un Club**
- **Participation aux réunions et événements organisés par chacun des clubs**
- **Partage d'actions en commun entre les Clubs**
- **Contribution au développement des effectifs par le recrutement et le réseau**

Article 2 : Modalités de collaboration

1. Conseils et entraide

Les membres des Clubs s'engagent à partager leurs expériences et expertises et à s'entraider dans l'organisation, la préparation et la réalisation d'actions initiées et pilotées par l'un d'entre eux, en fonction des besoins exprimés.

2. Participation aux réunions

Chaque Club s'engage à inviter régulièrement les membres des autres clubs Rotary et ou Rotaract à ses réunions statutaires, conférences, soirées thématiques, sorties culturelles, selon des modalités à définir conjointement (fréquence, nombre de participants, etc.).

3. Actions communes

Les Clubs s'engagent à initier des actions en commun ou s'associer sur des actions existantes pour les développer et à en piloter l'organisation et la réalisation en commun en fonction des ressources de chacun.

Article 3 : Communication

Les Clubs organisent au moins une réunion de coordination par an au cours du premier trimestre rotarien, en présentiel ou en visio-conférence, pour échanger sur leurs actions ou les points de leurs programmes sur lesquels une coopération pourrait être bénéfique.

Les Clubs s'engagent à échanger régulièrement leur programme de réunions, à s'envoyer en temps utiles les invitations aux conférences ou soirées thématiques et à la participation à l'organisation ou la réalisation de leurs actions dès le lancement de celles-ci.

Ils s'engagent également à promouvoir ces évènements auprès de leurs membres et du public.

Article 4 : Durée et révision

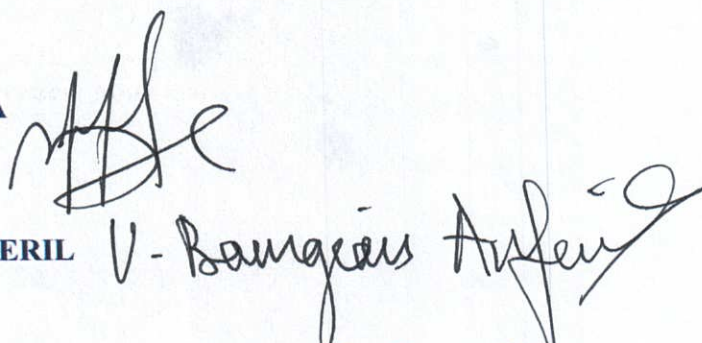
La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être révisée à tout moment par accord mutuel.

Fait au Vésinet, le 17 avril 2026

Pour le District 1660 :

Le Gouverneur 2025/2026 : Mamadou CAMARA

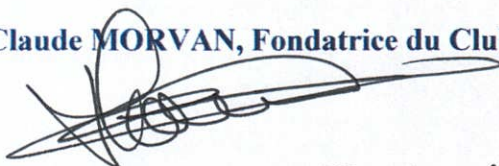
L'ADG 2025/2026 : Virginie BOURGEOIS-AUFERIL



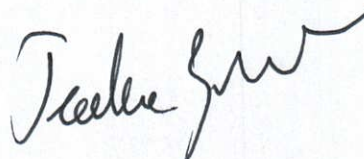
En présence de Eric METAIS, ADG des Rotaracts 2026/2027 et de Dona MAROUN, Représentante des Rotaracts District 1660 2026/2027.

Pour les Clubs ROTARY de :

Rotary Aubergenville : Marie-Claude MORVAN, Fondatrice du Club Rotary Aubergenville.



Rotary Le Vésinet : Jean-Luc BREUX, Président



Rotary Maisons-Laffitte : Dominique LIEBAERT, Présidente, représentée par Anne TRIZAC

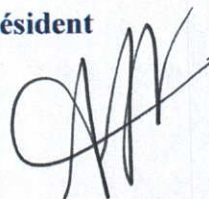


Rotary Rueil Bords de Seine Service et Industrie : Ariane COURTOIS-DEMANGE, Présidente

Rotary Saint Cloud : Jose Miguel GARCIA, Président



Rotary Saint Germain en Laye : Christophe AUFORT, Président



Pour les clubs ROTARACT :

Rotaract Club de Paris : Dona MAROUN, Présidente



Rotaract Aubergenville : Maxime ROOSE, Président



Rotaract Mantes la Jolie : André THEAU, Président

Rotaract Rueil Malmaison : Enzo SILLERE, Président



Rotaract Saint Cloud : Mickael DIKAIIEV, Président

